



Paris, le 16 mai 2018

M. Patrick JEANTET  
Président de l'EPIC SNCF Réseau  
15/17 rue Jean-Philippe Rameau  
93210 SAINT-DENIS

**Objet : Demande de Concertation Immédiate EPIC SNCF Réseau**

**Monsieur le Président,**

En parallèle de la Réforme Ferroviaire que le gouvernement veut faire adopter, l'entreprise poursuit de son côté sa feuille de route.

Tel est le cas notamment de Nouvel'R, projet structurant de SNCF Réseau pour les années à venir.

Ce projet suscite néanmoins de nombreuses interrogations, pour ne pas dire le rejet.

C'est pourquoi les organisations syndicales CGT-UNSA-CFDT, conformément à l'article 4.2 du chapitre 1 du RHO826, modifié par l'avenant du 13 décembre 2017, vous déposez une Demande de Concertation Immédiate portant sur les sujets suivants :

- Maintien d'une Formation initiale de haut niveau ;
- Maintien des Pôles d'appui pour tous les métiers (COSEC-COFO- Pôles Sécurité, Assistants Travaux) ;
- Refus de la dédicace des moyens par Axes ;
- Refus de voir tirées vers le bas les conditions sociales des cheminots. Les externalisations, la sous-traitance et les filialisations « à tout va » en sont les principales démonstrations...

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

CGT

Laurent BRUN

UNSA

Roger DILLESEGER

CFDT

Thomas CAVEL